Minister for Women
and Gender Equality and Youth

Ministre des Femmes
et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse

**Le 21 septembre 2023**

M. Gérald Lafrenière
Greffier du Sénat et greffier des Parlements intérimaire,
et dirigeant principal des services législatifs
Sénat du Canada
2, rue Rideau, bureau A-408
Ottawa, Ontario K1A 0A4

Monsieur le Greffier intérimaire,

Je joins, pour dépôt au Sénat, conformément à l'article 12-23(3) du Règlement du Sénat du Canada, deux exemplaires, dans les deux langues officielles, de la réponse du gouvernement au rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, de la science et de la technologie, intitulé *Le rôle de l'analyse comparative entre les sexes plus dans le processus d'élaboration des politiques : réduire les obstacles à une analyse intersectionnelle inclusive des politiques*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier intérimaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Marci Ien, C.P., députée
Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres
et de la Jeunesse

p.j.

Canada

**Réponse du gouvernement au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (SOCI) dans son onzième rapport, intitulé *Tous ensemble — Le rôle de l'analyse comparative entre les sexes plus dans le processus d'élaboration des politiques : Réduire les obstacles à une analyse intersectionnelle inclusive des politiques***

J'ai le plaisir de répondre au nom du gouvernement du Canada aux recommandations formulées par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (SOCI) dans son onzième rapport, intitulé *Tous ensemble — Le rôle de l'analyse comparative entre les sexes plus dans le processus d'élaboration des politiques : Réduire les obstacles à une analyse intersectionnelle inclusive des politiques*, présenté le 30 mars 2023.

Le gouvernement comprend l'important travail entrepris par vous-même et les membres du Comité et tient à remercier également les témoins qui ont contribué à l'étude de la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral et à la manière dont nous pourrions réduire les obstacles et appuyer une analyse intersectionnelle plus approfondie. Comme vous le savez, l'ACS Plus est un outil crucial pour comprendre non seulement quelles personnes sont touchées par nos politiques, nos programmes et nos autres initiatives, mais aussi comment nous pouvons garantir l'établissement de politiques, de programmes et d'autres initiatives inclusives et qui permettent de répondre aux besoins des diverses personnes.

Le gouvernement est en accord avec l'intention générale du rapport et est d'accord en principe avec les recommandations qu'il contient. À titre de priorité, nous avons renouvelé notre engagement à l'égard de l'ACS Plus, comme il est énoncé dans ma lettre de mandate en tant que ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, et cet engagement est également démontré par les investissements dans les derniers budgets pour accroître la disponibilité des données et leur accès.

Bien que cela ne soit pas mentionné dans le rapport du SOCI, le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (FEGC), le Bureau du Conseil privé (BCP) et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) ont publié, en novembre 2022, des Réponses de la direction et plan d'action (RDPA) pour donner suite au rapport de la vérificatrice générale de mai 2022 sur l'ACS Plus (« Rapport 3 — Audit de suivi de l'analyse comparative entre les sexes plus »). Ce plan d'action établit les activités précises que FEGC, le BCP et le SCT mèneront pour donner suite aux écarts relevés par le rapport de la vérificatrice générale afin de renforcer globalement la mise en œuvre et la reddition de comptes liées à l'ACS Plus.

Je suis heureuse de mentionner qu'un bon nombre des activités et des priorités établies dans le Plan d'action sur l'ACS Plus sont harmonisées avec les recommandations formulées dans votre rapport. À cet égard, le rapport a été émis à un temps opportun et je crois que de nombreuses recommandations du Comité peuvent permettre de renforcer notre approche. La réponse qui suit, formulée au moyen des huit thèmes

généraux des recommandations, fournit plus de détails sur l'approche du gouvernement à l'égard du renforcement de la mise en œuvre de l'ACS Plus.

***Thème 1 : Changement de marque (Recommandation 1)***

1. ***Que le gouvernement du Canada, sous la direction de Femmes et Égalité des genres Canada, modifie l'appellation de l'ACS Plus pour qu'elle devienne l'analyse du genre et de la diversité.***

Des préoccupations sont exprimées depuis longtemps relativement aux perceptions de la « marque » de l'ACS Plus puisque le concept évolué au fil des ans, en particulier depuis que l'accent est mis sur une forme plus intersectionnelle d'analyse. Comme l'énonce le rapport, la première tentative pour clarifier le but du nouvel outil était le fait de passer de l'« Analyse comparative entre les sexes » à l'« Analyse comparative entre les sexes Plus », mais d'autres efforts depuis ce temps ont été faits pour renforcer le but intersectionnel de l'outil. En juin 2021, FEGC a établi une nouvelle série d'outils afin d'appuyer une approche davantage intersectionnelle, notamment un recueil avec des liens vers des données et des recherches sur des groupes diversifiés.

Ces efforts passés n'ont pas été suffisants afin de garantir qu'un outil véritablement intersectionnel soit appliqué aux initiatives du gouvernement fédéral. Ma lettre de mandat de décembre 2021 inclut un engagement visant à améliorer le cadre et les paramètres de l'ACS Plus. Cet engagement fait aussi partie de notre travail dans le cadre de la nouvelle RDPA. À titre de première étape, FEGC a récemment entrepris un processus d'engagement avec des experts, des intervenants et des partenaires au sein et à l'extérieur du gouvernement. Une partie de cet engagement est axée sur la manière dont nous pouvons nous assurer que l'ACS Plus est mieux comprise en tant qu'outils intersectionnel prenant en compte des facteurs autres que le sexe et le genre.

Nous savons que la modification potentielle de l'appellation de l'outil nécessite un examen consciencieux et un engagement significatif. Tel qu'il est énoncé dans le rapport du Comité, des témoins ont proposé différentes appellations et approches afin d'améliorer la marque de l'ACS Plus et qu'elle soit mieux comprise comme étant l'analyse intersectionnelle rigoureuse à laquelle nous nous attendons tous. Cependant, tout changement proposé doit prendre en compte la robuste marque bien respectée qu'est devenue l'ACS Plus à l'échelle internationale après plus de 25 ans d'utilisation au Canada, et pour laquelle le Canada continue d'être perçu comme étant un chef de file. En fait, l'expertise et le leadership du Canada relativement à l'ACS Plus sont recherchés par des partenaires à l'échelle internationale, ce qui a inclus des présentations par des fonctionnaires canadiens à des partenaires des États-Unis, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande et d'autres pays.

Étant donné que notre processus en matière d'engagement se poursuit, nous prendrons soin de bien considérer cette contribution afin de nous assurer que tous changements permettront à l'ACS Plus, en tant qu'outil d'analyse, soit mieux compris et appliqué à l'échelle du gouvernement fédéral.

***Thème 2 : Partenariats (Recommandation 2)***

2. ***Que le gouvernement du Canada s'associe a) aux collectivités autochtones, aux groupes en quête d'équité et aux experts-défenseurs; et b) aux organisations de la société civile et au milieu universitaire dans l'établissement des connaissances, des outils et des infrastructures requis pour assurer une mise en œuvre et une évaluation significatives afin d'améliorer l'ACS Plus et de renforcer son application.***

Le processus en matière d'engagement en cours a permis de joindre des intervenants et des partenaires externes dont l'expertise et/ou l'expérience vécue est essentielle pour documenter notre travail, et ce, afin d'améliorer l'ACS Plus. Un objectif principal de cet engagement est de s'assurer que l'ACS Plus intègre de manière globale les considérations de différents groupes de personnes, qui accroîtront l'efficacité liée à l'élimination des obstacles et des effets négatifs et à l'élaboration de stratégies d'atténuation appropriées. Ce n'est pas la première fois que nous tentons d'obtenir l'expertise d'intervenants et de partenaires externes pour réaliser des consultations sur des façons d'améliorer l'ACS Plus. En novembre 2018, FEGC a tenu le premier forum national à Ottawa sur l'ACS Plus, qui a rassemblé une gamme étendue d'intervenants et de partenaires pour offrir une contribution sur l'ACS Plus. L'un des principaux points à retenir de cette consultation a été un appel pour garantir un dialogue continu sur l'ACS Plus dans l'avenir. Ainsi, compte tenu du travail actuel en cours de recadrage de l'ACS Plus, un processus d'engagement important est en cours et inclut des consultations avec des partenaires autochtones, divers groupes en quête d'équité et de la société civile ainsi que le milieu universitaire spécialisés dans ce domaine.

Le gouvernement reconnaît aussi que les perspectives et les droits des Autochtones doivent être intégrés dans tous les aspects de ses relations avec les peuples autochtones, et cela inclut l'approche améliorée à l'ACS Plus. Ainsi, le gouvernement, par l'entremise de Services aux Autochtones Canada (SAC) et de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), travaille activement avec des organisations nationales de femmes autochtones pour soutenir leur travail lié à l'ACS Plus culturellement pertinente, s'assurer que leurs conseils sont appuyés par des approches de partenaires autochtones et font la promotion de l'inclusion des perspectives diversifiées des Premières Nations, des Inuit et des Métis sur l'ACS Plus.

***Thème 3 : Rapports du Bureau du vérificateur général (Recommandation 3)***

3. ***Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie appuie les conclusions des trois rapports du Bureau du vérificateur général sur l'ACS Plus et recommande par conséquent que le gouvernement du Canada s'engage à donner suite à toutes les recommandations sur l'ACS Plus contenues dans les rapports du Bureau du vérificateur général de 2009, de 2016 et de 2022.***

Le gouvernement est en accord avec les recommandations du rapport de la vérificatrice générale de 2022, qui elles-mêmes s'appuient sur les conclusions et les

recommandations d'anciennes vérifications de vérificateur général relativement à l'ACS Plus. Tel que susmentionné, en novembre 2022, le gouvernement a présenté au Comité permanent des comptes publics un plan afin de prendre en considération les recommandations de la vérificatrice générale. Les Réponses de la direction et plan d'action comporte des mesures significatives, y compris la création de nouvelles formations pour accroître la compréhension de l'intersectionnalité et l'établissement d'un nouveau cadre de compétences afin que les ministères aient la capacité interne d'appuyer l'application de l'ACS Plus. Le travail lié à la mise en œuvre des mesures dans le plan se poursuit, et nous continuons de mobiliser le Bureau du vérificateur général concernant le travail général visant à améliorer l'ACS Plus.

***Thème 4 : Formation et capacités (Recommandation 4)***

4. ***Que le gouvernement du Canada améliore la formation relative à l'ACS Plus et élargisse les compétences des analystes de l'ACS Plus dans tous les ministères fédéraux. Il devrait, à cette fin :***
   - ***S'associer a) aux collectivités autochtones, aux groups en quête d'équité et aux experts-défenseurs; et b) aux organisations de la société civile et au milieu universitaire afin d'offrir de nouveaux programmes et outils;***
   - ***Appuyer la création de réseaux interdisciplinaires de professionnels des politiques au sein de la fonction publique fédérale; et***
   - ***Recenser, documenter et évaluer les programmes et les outils fédéraux de formation dans le cadre de l'établissement des rapports publics que préconise la Recommandation 12.***

Le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer la formation sur l'ACS Plus afin d'établir des capacités accrues à l'échelle du gouvernement fédéral. En juin 2021, une nouvelle série d'outils, y compris un Guide étape par étape de l'ACS Plus, un recueil et un aide-mémoire ont été créés pour appuyer les analystes dans l'application d'une approche plus rigoureuse et intersectionnelle. Dans le cadre de ce travail, une série de formations adaptées ont été présentées dans différents ministères et organismes fédéraux.

Nous reconnaissons que notre travail sur les besoins de formation doit prendre de l'ampleur. Au nombre des mesures à prendre dans le cadre de la RDPA, plusieurs sont liées à la formation, entre autres la collaboration avec les principaux partenaires de prestation pour:

- Établir un parcours d'apprentissage sur l'ACS Plus en vue de définir clairement la formation sur l'ACS Plus destinée aux fonctionnaires (avec l'École de la fonction publique du Canada); et

- Établir un cadre des compétences clés et un programme de certification en ACS Plus à l'intention des fonctionnaires fédéraux.

Ce travail permettra de tirer parti de l'expertise provenant de l'extérieur du gouvernement, notamment du milieu universitaire. Les consultations avec des experts

externes ont permis d'appuyer, et continueront de le faire, des améliorations à la méthode qui sous-tend l'ACS Plus, et de s'assurer que toutes les améliorations à la formation permettent d'élargir les compétences des analystes qui mènent les ACS Plus. De plus, des réseaux interministériels de champions et des points de contact au niveau de travail de l'ACS Plus continuent de se réunir régulièrement pour partager des connaissances et des pratiques exemplaires à l'échelle des ministères fédéraux.

En plus de ces efforts, SAC et RCAANC, en tant que leaders des perspectives, continueront de travailler avec Femmes et Égalité des genres Canada et l'École de la fonction publique du Canada, et de les informer, pour intégrer les considérations des Autochtones à de nouvelles formations améliorées par l'entremise, par exemple, du Comité consultatif en matière d'apprentissage sur l'ACS Plus.

En outre, le processus d'engagement qui est en cours auprès des partenaires autochtones, des groupes en quête d'équité et des experts de la société civile contribuera à la création et la mise à jour de la série de formations et d'outils sur l'ACS Plus de FEGC.

Ces efforts visent à s'assurer que l'ACS Plus est culturellement pertinente afin que les contextes sociaux, les perspectives et les identités autochtones soient pris en compte dans toutes les analyses intersectionnelles à l'échelle du gouvernement du Canada. L'« ACS Plus culturellement pertinente » se rapporte à une approche influencée par les cadres liés à l'ACS Plus des partenaires autochtones et qui reconnaît les réalités historiques, culturelles, politiques et socioéconomiques uniques des Premières Nations, des Inuit et des Métis, qui comprend le colonialisme et le racisme, qui est axée sur la force et la diversité de genre, et qui valorise les connaissances autochtones.

L'approche du gouvernement à l'égard de l'amélioration l'ACS Plus permet de mieux harmoniser cette dernière avec les approches des partenaires autochtones qu'auparavant, car elle tient compte de l'intersectionnalité et de la diversité des genres, de même que du rôle des structures et des systèmes de pouvoir et d'oppression dans la création des inégalités et des obstacles.

***Thème 5 : Choix du moment (Recommandations 5, 6 et 7)***

5. ***Que le gouvernement du Canada considère l'ACS Plus comme une priorité lors de l'étape initiale de la conception des politiques et tout au long de l'élaboration des politiques, jusqu'à la mise en œuvre et à l'évaluation.***

6. ***Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de Femmes et Égalité des genres Canada, accorde la priorité au moment où les ACS Plus sont entreprises, notamment en établissant un plan stratégique en vue de définir des résultats mesurables et de veiller à ce que les outils et les ressources requis pour que l'ACS Plus soit prise en compte dès le départ soient disponibles dans l'ensemble du gouvernement fédéral.***

7. ***Que, afin que l'ACS Plus soit prise en compte par les parlementaires au cours du processus législatif :***
    - ***Le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement examine la possibilité de fournir une ACS Plus des projets de loi émanant du gouvernement, quand les données pertinentes sont accessibles au public;***
    - ***Le gouvernement du Canada dépose l'ACS Plus de tous les projets de loi émanant du gouvernement lorsqu'ils sont présentés dans l'une ou l'autre des chambres du Parlement;***
    - ***Les parlementaires soient encouragés à inclure l'ACS Plus dans la rédaction des projets de loi émanant des députés présentés à la Chambre des communes et des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat;***
    - ***Femmes et Égalité des genres Canada établisse des ressources pour les comités parlementaires afin de les aider à utiliser l'ACS Plus lors de l'examen des projets de loi.***

Le choix du moment pour l'application de l'ACS Plus constitue un problème de longue date, car des préoccupations ont été soulevées au sujet de mauvaises analyses menées dans des délais très courts. C'est pourquoi la formation et les outils relatifs à l'ACS Plus soulignent l'importance d'appliquer l'ACS Plus dès le début et de façon continue. Le Guide étape par étape à suivre souligne l'importance d'appliquer de manière constante l'ACS Plus à toutes les phases du processus d'élaboration des politiques, de la détermination de l'enjeu à l'analyse des besoins des groupes ainsi que des différences et des inégalités entre les groupes, à l'élaboration des options, et à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'évaluation de l'initiative.

La *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* est un élément fondamental de la stratégie du gouvernement du Canada pour améliorer l'égalité et la diversité. L'ACS Plus est l'un des outils utilisés pour toutes les propositions budgétaires. Les aspects clés de l'ACS Plus, comme le choix du moment pour la réalisation d'une ACS Plus, sont des éléments communs abordés dans l'Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et la qualité de vie (auparavant intitulé Rapport sur l'égalité entre les sexes) pour les quatre derniers budgets fédéraux.

Des progrès ont été constatés quant au choix du moment pour l'application de l'ACS Plus aux mesures budgétaires, car l'ACS Plus est maintenant appliquée dès le début ou à la mi-étape à un plus grand nombre de mesures qu'auparavant. Cela témoigne d'une sensibilisation accrue à l'ACS Plus et une plus grande disponibilité des données désagrégées, ce qui a soutenu les efforts déployés pour bien intégrer l'ACS Plus, en tant qu'approche pangouvernementale, dans le processus d'élaboration de politiques. En outre, le nombre de mesures qui s'appuient sur l'ACS Plus existante a augmenté dans les deux derniers budgets, partiellement en raison de la prolongation des programmes gouvernementaux existants. Dans certains cas, l'analyse existante est aussi renforcée par l'inclusion de nouvelles données.

En outre, les ministères doivent faire rapport chaque année sur les répercussions de leurs programmes sur le genre et la diversité dans le Rapport sur les résultats

ministériels. Les liens vers tous les tableaux annuels de renseignements supplémentaires sur l'ACS Plus de tous les ministères et les principales répercussions des programmes mises en évidence sont publiés sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Bien qu'il y ait des signes de progrès, nous savons qu'il faut faire davantage, particulièrement en ce qui concerne la nécessité de veiller à ce que l'ACS Plus soit appliquée à toutes les étapes du cycle des politiques.

Nous avons aussi remarqué que le rapport *Tous ensemble* aborde certaines statistiques liées à la mise en œuvre de l'ACS Plus dans les budgets fédéraux de 2019, de 2021 et de 2022 (page 42). Le rapport indique que l'ACS Plus avait été appliquée à 8 % des propositions budgétaires de 2019, un pourcentage qui passe à 15 % dans le budget de 2021 et à 85 % dans le budget de 2022. Le ministère des Finances ne peut pas confirmer ces statistiques, car l'ACS Plus est appliquée à toutes les mesures budgétaires. Il est facile de le vérifier par un simple dénombrement des mesures dans chacun de ces trois budgets : environ 200 mesures et 200 résumés d'ACS Plus correspondantes se trouvent dans le Rapport sur les répercussions/sur le genre qui accompagne chaque budget. Il est possible que les auteurs du rapport *Tous ensemble* avaient plutôt l'intention d'aborder une seule des mesures de la qualité des résumés de l'ACS Plus dans le budget, comme le moment qui avait été choisi pour mener l'ACS Plus ou la proportion des propositions budgétaires utilisant une approche axée sur l'ACS Plus, c'est-à-dire des propositions budgétaires comprenant une stratégie d'atténuation lorsqu'un obstacle ou une répercussion négative a été cerné. Le ministère des Finances est disposé à apporter son aide pour la précision des données tirées des statistiques agrégées, le cas échéant.

Les recommandations du Comité pour le thème « Choix du moment » demandaient notamment de mieux appuyer l'application de l'ACS Plus aux propositions législatives du gouvernement, de même qu'aux projets de loi d'initiative parlementaire et aux projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat. L'application de l'ACS Plus aux projets de loi gouvernementaux est obligatoire dans les mémoires au Cabinet (MC), le processus budgétaire et les présentations au Conseil du Trésor. À ce titre, l'ACS Plus serait obligatoire pour toutes les propositions législatives présentées au Cabinet par le biais d'un MC. Quant au soutien à l'application de l'ACS Plus aux propositions législatives non gouvernementales (projets de loi d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat), le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres offre un accès public à la formation et à d'autres outils qui pourraient être utilisés par les parlementaires pour appliquer l'ACS Plus à une proposition. Un guide a été élaboré pour l'application de l'ACS Plus à l'évaluation, mais il nous faut faire davantage.

### *Thème 6 : Ressources (Recommandation 8)*

***8. Que le gouvernement du Canada s'assure que du financement adéquat est accordé a) aux collectivités autochtones, aux groupes en quête d'équité et aux experts-défenseurs; b) aux organisations de la société civile et au milieu***

***universitaire afin de faciliter leur mobilisation et leur partenariat avec le gouvernement en ce qui concerne l'ACS Plus.***

Le gouvernement a depuis longtemps reconnu que nous ne pouvons pas faire avancer l'ACS Plus sans recourir à l'expertise et à l'expérience vécue des intervenants et partenaires de l'extérieur du gouvernement, notamment les partenaires autochtones et les groupes en quête d'équité, les organisations de la société civile et les universitaires.

C'est pourquoi, le gouvernement a organisé en novembre 2018 un forum national sur l'ACS Plus, qui a rassemblé plus de 1 000 participants représentant le gouvernement et

les intervenants et partenaires de l'extérieur afin de partager l'information et les pratiques exemplaires sur l'ACS Plus. Femmes et de l'Égalité des genres Canada (FEGC) mobilise actuellement les ministères fédéraux, le milieu universitaire, les partenaires et les intervenants pour améliorer le cadre et les paramètres de l'ACS Plus, en portant une attention particulière à l'analyse intersectionnelle de diverses caractéristiques, parmi lesquelles sont l'ethnicité, l'identité autochtone, la ruralité, les handicaps et l'identité sexuelle. Dans le cadre de cette mobilisation, les ministres fédéraux travaillent en collaboration pour regrouper et mettre à niveau les outils actuels, et pour cerner les lacunes en vue d'élaborer d'autres outils servant à guider une ACS Plus solide et plus intersectionnelle qui permettra de concevoir des politiques, des programmes et des services mieux adaptés. Une leçon clé tirée de ce travail peut être formulée de la façon suivante : « Rien ne se fera pour nous sans nous ». Pour que l'ACS Plus continue d'avancer, la mobilisation avec des partenaires autochtones et des groupes en quête d'équité est essentielle. Le récent processus de consultation auprès d'un éventail d'intervenants et de partenaires de l'extérieur témoigne de l'importance accordée aux conseils obtenus de l'extérieur du gouvernement.

En outre, SAC et RCAANC appuient le travail des organisations nationales de femmes autochtones, plus précisément l'Association des femmes autochtones du Canada, Pauktuutit Inuit Women of Canada, et Les Femmes Michif Otipemisiwak, pour élaborer ou mettre à jour leurs cadres et outils d'ACS Plus fondés sur les distinctions, et soutenir la capacité d'ACS Plus. Ces partenaires autochtones et autres ont également reçu du financement pour mener des activités de mobilisation et de recherche afin d'appuyer l'ACS Plus liée à certaines initiatives.

Au cours des récentes années, le gouvernement a fourni, lorsque les ressources le permettaient, du financement à un intervenant et partenaire externe pour soutenir le travail relatif à l'ACS Plus, notamment l'élaboration d'un cadre fondé sur les compétences en ACS Plus. Bien que la planification ministérielle ne comprenne pas d'initiatives supplémentaires pour financer directement des intervenants et partenaires externes pour appuyer l'ACS Plus, le gouvernement continue de soutenir la recherche communautaire qui peut éclairer l'ACS Plus, par exemple en finançant la recherche annoncée dans le cadre du Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+. En outre, en 2023-2204, le Secrétariat 2ELGBTQI+ de FEGC poursuivra son soutien à l'intégration des considérations relatives aux personnes 2ELGBTQI+ dans l'ensemble du gouvernement fédéral, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+, qui

prévoit l'octroi d'un nouveau financement pour les programmes visant les personnes 2ELGBTQI+ afin de soutenir la croissance, la durabilité et le leadership des organismes communautaires 2ELGBTQI+, y compris 40 millions $ en nouveau financement pour le renforcement de la capacité. L'Institute for Gender and the Economy (GATE) de l'Université de Toronto est en train d'établir une communauté de pratique en Analyse comparative entre les sexes en adaptant son programme de formation en analyse des genres, auquel le public canadien pourra recourir. En outre, FEGC soutient Indus Community Services dans son travail d'élaboration d'une trousse d'outils et d'un plan de sensibilisation pour les populations à risque et les survivants du trafic de personnes qui intègrent l'ACS Plus.

Les organisations nationales des femmes autochtones (ONFA) ont chacune déterminé que l'ACS Plus était une priorité dans le cadre de leurs accords de relation pangouvernementaux avec le Canada. RCAANC facilite la sensibilisation et la consultation dans tous les ministères afin d'éclairer l'élaboration de politiques, de programmes et de lois fédéraux qui tiennent compte des besoins, des intérêts et les perspectives intersectionnelles de l'ACS Plus des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones.

Par exemple, RCAANC a financé, par le biais du budget de 2021, trois projets de cinq ans avec chacune des trois organisations nationales de femmes autochtones, en versant 1,1 million $ en financement ciblé pour de la capacité d'ACS Plus afin de soutenir la capacité de ces organisations de mener la recherche, la collecte de données, la sensibilisation, la collaboration et les activités de défense des intérêts nécessaires sur les enjeux relatifs au genre et à la diversité. Cette allocation est souple et peut être adaptée à la capacité d'ACS Plus de chaque organisation, en fonction de leurs domaines stratégiques prioritaires.

***Thème 7 : Données (Recommandations 9, 10 et 11)***

9. ***Que le gouvernement du Canada veille à ce que des marqueurs d'identité soient intégrés aux programmes fédéraux afin de pouvoir fournir des données désagrégées sur les bénéficiaires des programmes et les retombées de ceux-ci.***

10. ***Que Statistique Canada, de concert avec les ministères et organismes fédéraux, améliore la collecte, l'analyse et la diffusion des données utiles pour l'ACS Plus.***

11. ***Que le gouvernement du Canada veille à ce que les données soient receuillies d'une manière adaptée au réalités culturelles, après consultation avec : a) les collectivités autochtones, les groupes en quête d'équité et les experts-défenseurs; et b) des organisations de la société civile et du milieu universitaires sur l'élaboration de bonnes pratiques en matière de collecte et d'utilisation des données, l'accent étant mis sur les données qualitatives diversifiées.***

Le gouvernement continue de faire des investissements stratégiques dans les données désagrégées pour soutenir une ACS Plus solide. Le budget 2021 a alloué à Statistique Canada 172 M$ sur cinq ans, dont 36,3 M$ de financement continu, pour appuyer des collectes de donnés plus représentatives de la diversité de la population canadienne, fournissant des données statistiques qui mettent en lumière les expériences des femmes, des peuples autochtones, des personnes 2ELGBTQI+, des Canadiens racisés et des personnes handicapées, et lorsque des statistiques fiables peuvent être produites, les autres caractéristiques intersectionnelles de ces groupes. Ces données peuvent aider à édifier un Canada plus équitable en rendant la prise de décisions selon la perspective de l'équité et de l'inclusion. Le Plan d'action sur les données désagrégées (PADD) est une approche pangouvernementale dirigée par Statistique Canada pour mettre en évidence les défis affrontés par les populations les plus vulnérables au pays et contribuer à créer un Canada plus équitable. Ces investissements amélioreront la capacité du gouvernement à obtenir des données qui peuvent être désagrégées pour plus d'un ou deux facteurs identitaires. Par exemple, le gouvernement reconnaît qu'il peut exister peu de points de données pouvant actuellement être désagrégés pour un groupe identitaire et un genre autochtones (p. ex. les femmes des Premières Nations), et que l'accès aux données désagrégées utiles sur les personnes bispirituelles, autochtones non binaires et de diverses identités de genre est limité.

Les ministères sont confrontés à des défis particuliers en ce qui concerne l'accès aux données dans le contexte de l'autodétermination des Autochtones, de leur souveraineté sur les données et du transfert des services aux partenaires autochtones. C'est pourquoi, les ministères ont de plus en plus recours à des méthodes alternatives comme l'usage de sources de données qualitatives. Les organisations nationales de femmes autochtones ont affirmé l'importance d'utiliser plus de données qualitatives, d'expériences personnelles et de connaissances autochtones dans le contexte de l'ACS Plus.

Dans les récentes RDPA, le gouvernement s'est engagé à élaborer un plan pour rendre les données désagrégées disponibles et accessibles aux ministères et organismes fédéraux. De plus, les RDPA inclut des engagements à élaborer des outils et une orientation pour encourager la production et l'usage de données désagrégées culturellement adaptées.

Avec la Stratégie en matière de données pour la fonction publique fédérale, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada doit mettre au point une orientation permettant aux ministères et organismes de collecter et d'utiliser des données désagrégées dans l'ACS Plus au niveau des programmes, notamment, par exemple, avec l'environnement de fichiers couplables de Statistique Canada lorsque possible.

Pour mieux comprendre les inégalités subies par les groupes diversifiés de population, le PADD adopte la perspective de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) pour analyser de manière critique tous les facteurs identitaires croisés. Grâce à ces investissements continus dans les données désagrégées et au soutien à la

recherche en communauté, les analystes du gouvernement fédéral auront un meilleur accès aux données et à la recherche dont ils ont besoin pour appliquer une ACS Plus plus rigoureuse et intersectionnelle.

Statistique Canada améliore et étend la collecte de données pour augmenter les possibilités de désagréger les données sur les principaux groupes de population au moyen de ses enquêtes phares, à savoir : l'Enquête sur la population active (EPA), l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) et l'Enquête sociale générale.

Lors de la première année de la mise en œuvre du PADD, l'organisme a augmenté la taille des échantillons de ses enquêtes phares, comme l'Enquête sur la population active, l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes et l'Enquête sociale générale. L'augmentation de la taille des échantillons et d'autres innovations méthodologiques sont examinées pour d'autres enquêtes, comme l'Enquête sur l'accès aux soins de santé et aux produits pharmaceutiques pendant la pandémie, l'Enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins, et l'Enquête sociale canadienne. Du contenu a aussi été ajouté aux anciennes et nouvelles enquêtes (Enquête sociale canadienne, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés, Enquête canadienne sur la situation des entreprises, Recensement de la population), et des données administratives ont été liées et intégrées aux fonds de données existants (Cohortes santé et environnement du recensement canadien) pour permettre davantage de désagrégation des données par groupe de population et lieu géographique, facilitant ainsi une ACS Plus plus solide.

Statistique Canada continue de produire de la recherche et de l'analyse rigoureuses avec les données désagrégées pour que les Canadiens puissent mieux comprendre l'équité, la diversité et l'inclusion des groupes diversifiés. L'organisme utilise une variété de produits de diffusion, dont des publications phares, des infographies et la série « De la recherche aux connaissances » pour communiquer ses observations aux Canadiens. En outre, Statistique Canada a inclus la visualisation des données et d'autres aides visuelles, comme les tableaux, les cartes géographiques et d'autres produits graphiques, dans ses efforts pour aider les utilisateurs à accéder à ses données, les explorer et les comparer. De plus, Statistique Canada continue de développer ou d'améliorer les carrefours pour fournir des données et de l'information précises sur une population donnée ou un sujet particulier.

Un aspect clé du PADD est que les nouvelles données et analyses seront facilement accessibles au public, aux décideurs et aux utilisateurs de données via le Carrefour des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion. Le Carrefour offre un vaste éventail d'indicateurs, de recherche et de rapports d'analyse sur des groupes diversifiés de population pour promouvoir les analyses intersectionnelles.

Le gouvernement du Canada travaille dans un environnement complexe en ce qui concerne l'accès aux données désagrégées dans le contexte de l'autodétermination des Autochtones, de leur souveraineté sur les données, du besoin d'alléger le fardeau

des rapports pour nos partenaires autochtones, et du travail pour faire progresser le transfert des services aux Premières Nations, Inuit et Métis. Par le biais de SAC, le gouvernement continue de collaborer avec ses partenaires autochtones et d'appliquer l'ACS Plus afin d'appuyer son travail sur une approche transformationnelle à l'égard des données sur les Autochtones, y compris l'élaboration de stratégies pour les données fondées sur les distinctions, qui combleront en fin de compte les lacunes dans les données pour l'ACS Plus.

En plus de ces efforts, divers ministères et organismes fédéraux ont mis en œuvre des initiatives relatives aux données propres à leur domaine de travail. Par exemple, l'une de ces initiatives est le Cadre de l'état du système de justice pénale, lancée en 2019 par la Division de la recherche et de la statistique de Justice Canada et conçue dans une perspective d'ACS Plus. Cette initiative vise à surveiller le rendement du système de justice pénale du Canada en déterminant et en mesurant le progrès vers des résultats clés d'un système équitable, efficace et efficient. Ce cadre comprend des résultats précis comme la réduction de la surreprésentation des Autochtones et des Noirs dans le système de justice pénale. Le rendement est publié dans un rapport et un tableau de bord en ligne. Actuellement, ce tableau de bord comprend des pages thématiques pour trois groupes de population : les Autochtones, les femmes et les jeunes. Les pages thématiques présentent une vue préfiltrée d'indicateurs avec des données désagrégées pertinentes, ainsi que de l'information narrative sur les contextes sociaux dans lesquels les différents groupes de population interagissent avec le système de justice pénale. De plus, elles indiquent les domaines où des données désagrégées ne sont pas encore disponibles et suggèrent les champs potentiels de futur développement des données. En outre, pour soutenir les décideurs, les chercheurs et les communautés, y compris dans la conduite de l'ACS Plus, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et Statistique Canada collaborent sur le Portail des statistiques sur le Canada rural, qui fournit des données rurales désagrégées pour divers indicateurs clés à l'appui de l'engagement du mandat du ministre du Développement économique rural faisant référence à "[l'amélioration de] la communication des données rurales à l'échelle communautaire".

***Thème 8 : Leadership et la reddition de comptes du gouvernement fédéral (Recommandations 12, 13, 14 et 15)***

12. ***Que Femmes et Égalité des genres Canada présente un rapport annuel au Parlement sur les résultats de l'enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus par les ministères et sur l'utilisation et l'application de l'ACS Plus par tous les ministères et organismes fédéraux; et que ce rapport comporte une évaluation : a) de l'incidence de l'ACS Plus sur les décisions en matière de politique et de programmes et les résultats qui en découlent et b) des programmes et outils de formation fédéraux.***

13. ***Que le greffier du Conseil privé soit un champion de l'ACS Plus, à la fois au sein du Bureau du Conseil privé et en collaboration avec le Secrétariat du***

***Conseil du Trésor et Femmes et Égalité des genres Canada, afin de favoriser la mise en œuvre de l'ACS Plus à l'échelle du gouvernement fédéral.***

14. ***Que d'ici le 31 décembre 2023, chaque ministère et organisme fédéral ait nommé un champion de l'ACS Plus qui travaillera à :***
    - ***L'instauration d'un centre d'excellence assortie de ressources et d'outils répondant à ses besoins opérationnels;***
    - ***L'adoption de bonnes pratiques d'ACS Plus;***
    - ***L'améliorationdu rendement ministériel de l'ACS Plus, selon les indicateurs des enquêtes annuelles de Femmes et Égalité des genres Canada sur la mise en œuvre dont le Ministère fera rapport conformément à la Recommandation 12.***

15. ***Que le gouvernement du Canada tienne compte de la qualité de la mise en œuvre de l'ACS Plus au sein des ministères dans les évaluations du rendement des cadres supérieurs.***

Le processus de consultation actuel comprend des discussions au niveau des administrateurs généraux dans le gouvernement fédéral, pour s'assurer que les plus hauts dirigeants du gouvernement sont inclus dans le travail visant à faire progresser l'ACS Plus dans les ministères et organismes fédéraux, y compris un sous-secrétaire champion de l'ACS Plus au Bureau du Conseil privé. Suivant les RDPA, les administrateurs généraux des ministères et organismes fédéraux continueront d'être mobilisés pour l'ACS Plus, ce qui comprendra, par exemple, une réunion annuelle pour examiner le progrès de la mise en œuvre des cadres de capacité institutionnelle de l'ACS Plus dans les ministères et organismes fédéraux.

La réddition de comptes et la transparence continuent d'être des considérations importantes dans le travail actuel pour améliorer l'ACS Plus. Le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres agit comme un catalyseur de changement systémique, travaillant en partenariat avec les organismes centraux pour améliorer le rendement et la compétence à l'échelle du gouvernement. En outre, il s'agit d'un effort de collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux, puisque ma lettre de mandat précise que ce travail doit être soutenu par la ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, la présidente du Conseil du Trésor du Canada, le ministre des Relations Couronne-Autochtones, la ministre du Développement économique rural, la ministre du Tourisme et ministre associée des Finances, et le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées.

Le travail pour améliorer l'ACS Plus se poursuit en ce qui concerne la recommandation du Comité au sujet des champions de l'ACS Plus dans chaque ministère et organisme fédéral. Le progrès est évident : l'enquête sur la mise en œuvre de l'ACS Plus, qui demande aux ministères de faire rapport sur l'état de la mise en œuvre de l'ACS Plus dans leur organisation, montre que la plupart des ministères et organismes (79 % en 2019-2020) avaient un champion de l'ACS Plus ou un autre représentant de la haute direction qui dirigeait l'ACS Plus, et que plus d'organisations avaient un champion que

lors de l’enquête précédente (2018-2019). Cependant, il reste du travail à faire et le gouvernement continue de travailler dans les ministères pour améliorer la gouvernance et la capacité de l’ACS Plus, notamment par des communications régulières avec le réseau des champions de l’ACS Plus et le comité interministériel des personnes-ressources de l’ACS Plus au niveau opérationnel.

Le rapport de la vérificatrice générale du Canada de mai 2022 appelle le gouvernement à surveiller de manière régulière et complète l’état de la mise en œuvre de l’ACS Plus dans le gouvernement fédéral et à publier cette information ainsi que les plans visant à faire progresser cette mise en œuvre. Cela correspond en gros à la recommandation du Comité concernant la production de rapports publics sur la mise en œuvre de l’ACS Plus. Les tableaux ministériels de renseignements supplémentaires sur l’ACS Plus produits avec les rapports sur les résultats ministériels montrent la capacité institutionnelle de l’ACS Plus. Les divers liens vers ces tableaux se trouvent sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

De plus, afin de répondre à ces appels à plus de transparence, le gouvernement s’est engagé à :

- modifier les exigences en matière de rapports sur la capacité institutionnelle dans les tableaux de renseignements supplémentaires, comme requis par Femmes et Égalité des genres Canada;

- améliorer l’enquête annuelle sur la mise en œuvre de l’ACS Plus en répondant aux préoccupations envers la méthodologie et d’autres aspects exprimées par le Bureau du vérificateur général du Canada;

- garantir une diffusion publique de l’information qui fait état des progrès et des défis à l’échelle du gouvernement et au fil du temps.

Comme première étape de ce travail, je suis heureuse de déclarer que les résumés des résultats des quatre enquêtes sur la mise en œuvre de l’ACS Plus réalisées à ce jour ont été publiés sur le site Web de FEGC. Les résultats des futures enquêtes continueront d’être rendus disponibles au public.

J’aimerais profiter de cette occasion pour remercier encore une fois, les membres du Comité permanent, pour votre travail important et votre engagement à garantir que les divers facteurs identitaires croisés et les expériences vécues par différents groupes de femmes, d’hommes et de personnes de diverses identités de genre sont pris en compte dans l’élaboration des politiques, des programmes et des autres initiatives du gouvernement fédéral.